

Réunion du conseil Municipal du 27 août 2020

Compte rendu de séance

L'an deux mil vingt, le vingt sept août à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, maire,

Etaient présents : M Christian QUATRE, Mme Nicole HUBERT, M Pierre MAZILLE, Mme Méline LEROUX, M Philippe LEBLANC, Mme Séverine AUQUE, M Jérôme LUCIANAZ, Mme Audrey SOULA, M Fabien SZOPA, Mme Christine LEMAIRE, M Brice CASTETS, Fabienne PLANCO, Mme Sandra FABRE, M Sébastien GINESTY

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENTS DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics la mise à disposition d'agents du Service Remplacements, en vue de faire face à des besoins temporaires. Ces agents peuvent être mis à disposition des collectivités affiliées à titre onéreux et par convention signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne propose la mise à disposition d'agents sur les grades d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe (ATSEM) en contrepartie d'une participation financière détaillée dans la convention d'adhésion au Service Remplacements. Les membres du conseil approuvent la convention d'adhésion au Service Remplacements envisagée, décident d'adhérer à compter du 26 août 2020 au Service de Remplacements du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne ;

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les modalités d'intervention du SATESE dans le domaine de l'eau. Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) apporte son appui technique à la collectivité dans le domaine de l'assainissement au travers d'une convention de partenariat

Le décret du 14 juin 2019 a élargi le champ des collectivités éligibles et l'étendue des missions d'assistance. Le Département a ainsi souhaité modifier sa convention d'assistance technique afin de prendre en compte les modifications apportées par le décret, et ajuster les termes de la convention aux besoins des collectivités et aux missions actuelles du SATESE.

Cette nouvelle convention d'assistance technique, approuvée par l'assemblée du Conseil départemental est proposée aux collectivités éligibles, pour signature, afin de pouvoir continuer à bénéficier du soutien technique du SATESE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention modifiée.

APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE

Le barème de rémunération de cette assistance technique, dont les modalités de mise en œuvre sont fixées par voie réglementaire, fait l'objet d'une révision annuelle par les élus du Département.

Le barème de rémunération, inchangé depuis 2009, a été actualisé pour l'année 2020 selon les modalités réglementaires, soit, pour le(s) domaine(s) d'intervention retenu(s) par la collectivité :

Rémunération annuelle et totalement forfaitaire :

▪ Assainissement collectif : **0,60 € / habitant**, ▪ Rémunération annuelle minimale : **150 €**

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de la convention de partenariat à conclure avec le Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

DECISION MODIFICATIVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les mouvements de crédits suivants :

C/ 6068 : – 199 €

C/6718 : + 199 €

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales :

M MAZILLE Pierre, Mme HUBERT Nicole, Christine LEMAIRE, Sandra FABRE et Fabienne PLANQ acceptent de participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.